



Communauté de pratique en équité, justice sociale et francophonie

Manifestation d'intérêt pour siéger au comité consultatif

Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature d'ici le **24 novembre 2021** via le formulaire suivant: <https://forms.office.com/r/iWYuAtV79u>

Contexte

Les communautés francophones et acadiennes sont des collectivités vibrantes et diversifiées. Cette diversité se conjugue sur plusieurs plans. Voici quelques exemples d'identités diversifiées que nous souhaitons mieux connaître: la diversité des genres, des sexualités, des générations, de composition et structure des familles, la diversité des croyances et des religions, la diversité ethnoculturelle et bien d'autres encore. L'immigration apporte des formes de diversité supplémentaires à celles-ci. La FCFA comprend que l'identité de chacun et de chacune est une construction de multiples composantes et que la vitalité et la pérennité de nos communautés est servie par un accroissement de notre capacité à tenir compte de cela au quotidien.

La FCFA reconnaît que savoir tirer parti de cette diversité représente une démarche plus complexe qu'on a tendance à l'imaginer. Lorsque l'on n'est pas suffisamment outillé en la matière, cela peut entraîner des malentendus, des conflits et des fractionnements. Mais lorsqu'on possède ces outils, cela mène à des collectivités et des actions mobilisatrices plus fortes que jamais.

L'intégration réelle des enjeux de diversité, d'équité, d'inclusion et de justice sociale dans le quotidien des organisations et des communautés est un défi complexe exigeant des approches adaptées à nos milieux. La communauté de pratique représente une stratégie prometteuse pour adresser ce genre de défi car elle mise sur des habitudes et des intentions visant la construction collaborative de solutions et de connaissances. C'est pourquoi la FCFA met sur pied cette communauté de pratique intentionnelle en équité, justice sociale et francophonie à travers le présent projet.

Objectifs fondamentaux

Ce projet vise deux objectifs fondamentaux :

- contribuer à éclairer l'élaboration de pratiques intégrant les enjeux de diversité, d'équité, d'inclusion et de justice sociale dans nos milieux francophones;
- faire connaître les savoirs qui auront été construits par la voie de ce processus collaboratif.

Par leur nature, les objectifs fondamentaux retenus pour ce projet visent à adresser des enjeux complexes pour lesquels des stratégies efficaces et des pratiques spécifiques sont encore en émergence. Ce type d'enjeu exige l'adoption d'une démarche exploratoire rigoureuse, informée et ancrée dans les réalités du terrain. Cela implique un respect du droit à l'exploration libre, vers de pistes qui pourraient ne pas aboutir ou qui nous surprenne. La construction des savoirs n'est pas un processus linéaire. Le modèle de communauté de pratique est une démarche adaptée aux types d'enjeux englobants que la FCFA cherche à adresser.

Objectifs spécifiques

Les objectifs fondamentaux de ce projet deviennent les intentions fondamentales autour desquelles s'articulent la communauté de pratique et oriente toutes ses actions. Voilà pourquoi celle-ci est désignée en tant que « communauté de pratique *intentionnelle* » (CPI).

Autrement dit, ses membres s'y impliquent, dès le départ, dans le but d'unir leurs efforts autour de ces deux intentions. Une fois constituée, les membres du groupe identifieront ensemble des objectifs d'action spécifique de manière à structurer leur collaboration, étape par étape » Ces objectifs spécifiques devront :

- être liés aux intentions de départ;
- cibler la création et l'entretien de cette CPI en tant que telle.

Composition

Afin de permettre d'avancer vers les objectifs fondamentaux cités, il est important que les membres de cette CPI aient d'emblée une certaine expertise en ce qui a trait aux enjeux d'équité et de justice sociale au sein de milieux francophones et acadiens. Les expertises à privilégier sont celles issues de :

- l'expérience directe des réalités de personnes de groupes historiquement marginalisés;

- l'action engagée et informée en matière d'équité, d'inclusion et de justice sociale au sein de communautés francophones.

La constitution d'un groupe aux identités, aux expertises et aux perspectives diversifiées est un élément de base du modèle adopté.

Quelques exemples de groupes historiquement marginalisés ou stigmatisés

- Filles / femmes / de genre féminin
- Première Nations, Métis et Inuit
- Personnes noires ou autrement racisées
- Personnes en situation de handicap
- Personnes à faible revenu
- Personnes de la communauté LGBTQ+
- Personnes de groupes religieux minoritaires

Néanmoins, un aspect crucial d'une CPI est celui de l'apprentissage. Ainsi, peu importe le niveau d'expertise des membres, il demeure qu'une posture d'ouverture et d'apprentissage est de mise.

Les membres sont recrutés à travers le Canada de manière à pouvoir traiter des réalités régionales.

Nombre

Le comité consultatif de cette communauté de pratique intentionnelle sera constitué de 6 à 8 membres.

Fréquence

Les communautés de pratique efficaces misent sur une interaction régulière entre leurs membres sur une période prolongée. Cette CPI se réunira à 2 fois par mois pour des rencontres virtuelles ou en personne d'une durée de 2 à 3 heures. Un cachet modeste sera offert aux participantes et participants, en reconnaissance du temps accordé à la démarche.

Coordination et soutien

Cette communauté de pratique sera coordonnée, soutenue et animée par la direction de l'immigration francophone de la FCFA.

Annexe 1 - Critères de sélection

- A. Niveau d'intérêt et d'identification aux intentions fondamentales de la CPI:
- i. contribuer à éclairer l'élaboration de pratiques intégrant les enjeux de diversité, d'équité, d'inclusion et de justice sociale dans nos milieux francophones;
 - ii. faire connaître les savoirs qui auront été construits par la voie de ce processus collaboratif.

Lorsque les intérêts et intentions préalables des individus correspondent avec celles qui sous-tendent cette communauté de pratique intentionnelle, les chances que les membres persèverent à travers les aspects plus ambigus du processus augmentent.

- B. Niveau d'expertise pertinent aux objectifs du projet. Les expertises à privilégier sont celles issues de:
- i. l'expérience directe des réalités de personnes de groupes historiquement marginalisés;
 - ii. l'action engagée et informée en matière d'équité, d'inclusion et de justice sociale au sein de communautés francophones.

- C. Niveau de respect accordé aux cinq formes de savoir(s) développés dans le cadre du projet:
- i. savoir conceptuel
 - ii. savoir d'expérience
 - iii. savoir-faire
 - iv. savoir-être
 - v. savoir-devenir

- D. Volonté de s'engager dans une démarche d'apprentissage collaborative :
- i. en participant à des sessions d'apprentissage qui feront partie de la création et du maintien de la CPI
 - ii. en adoptant une posture d'enquête, d'expérimentation et d'apprentissage dans le cadre des activités de la CPI
 - iii. en contribuant ses propres savoirs et perspectives en matière d'équité, d'inclusion et de justice sociale au processus d'apprentissage collectif.

- E. Capacité d'expérimenter au sein d'une organisation ou d'un réseau de manière autonome ou à l'invitation de la FCFA dans le cadre de ses fonctions actuelles.

- F. Attitudes face aux :

- i. problèmes complexes (résiste aux réponses faciles et aux pratiques qui ne font pas leurs preuves dans l'impact sur l'expérience des personnes de groupes en quête d'équité)
- ii. conversations courageuses (ne les évite pas et aborde les questions délicates et difficiles de manière à faire avancer la compréhension plutôt que de chercher à « gagner » un débat – dialogue délibératif et démocratique)
- iii. démarches non-linéaires (accepte la place de l'échec dans le processus d'apprentissage et d'ajuster les processus d'après ce que révèlent des stratégies de monitoring des effets obtenus).